

CMJ

**Conseil Municipal
Jeunes**

Mandat 2024-2027



SOMMAIRE

Mandat 2024-2025

Édito	p 1
Le CMJ, de quoi s'agit-il ?	p 2-3
Qui peut devenir conseiller	p 4-5
Le calendrier	p 7-8
Candidature	p 9-11
Contact	p 12

Edito

Cmj, c'est reparti !

Tu as entre 11 et 14 ans, tu as envie de faire bouger ta commune, tu es motivé, le Conseil Municipal des Jeunes est fait pour toi.

Cette instance souhaitée par le Conseil Municipal a pour but de donner une place active aux jeunes citoyens de Mésanger.

Le CMJ est composé de jeunes, d'élus du Conseil Municipal et du responsable jeunesse.

Le nouveau CMJ ainsi créé deviendra force de proposition afin d'élaborer son propre programme d'action.

Les deux précédents mandats CMJ ont montré l'engouement de la population pour les différentes actions proposées.

Les jeunes ont fait preuve d'initiative et d'autonomie pour mener des projets de services à la population à Mésanger : organisation des Christmas Party (marché de Noël), Nettoyons Mésanger, participations aux commémorations du 8 mai, stands d'animations sur « Fêtes Faites l'été, actions avec le collectif « Esprit de famille »... Ils ont aussi pu partir à Paris une journée pour visiter l'Assemblée Nationale.

Un nouveau mandat s'ouvre pour deux ans, inscris-toi sans tarder pour rejoindre l'aventure.

Ludovic Leduc

Adjoint Enfance-Jeunesse

Le CMJ, de quoi s'agit-il ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué de jeunes volontaires âgés de 11 à 14 ans (nés de 2011 à 2014).

Les jeunes conseillères et conseillers sont élus pour deux ans.

Le CMJ est composé de : Mme Nadine YOU, maire de Mésanger ; Mr Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS et Mme Sandrine BRANCHEREAU, élus.

Les jeunes élus se réunissent environ 1 fois par mois afin de débattre et mettre en place de nouveaux projets concernant la ville.

Ils peuvent intervenir sur leurs actions pendant des Week-End ou lors des vacances scolaires.

Le CMJ : Pourquoi ?

Le CMJ te permet de :

- Représenter tous les jeunes auprès de la municipalité, en tenant compte de leurs attentes et de leurs projets,
- Mettre en pratique la citoyenneté et la démocratie,
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités,
- Proposer, préparer, réaliser des projets et actions concrets.

Charte du CMJ

Le jeune Conseiller(e) Municipal(e) est au service des autres :

- Il représente les jeunes
- Il s'engage à respecter l'avis et les idées d'autrui.
- Il doit être attentif et honnête.
- Il doit œuvrer dans l'intérêt général et ne pas céder aux pressions de la part d'une personne ou d'un groupe.
- Il s'engage à prendre ses responsabilités et à argumenter ses prises de position. Il doit réfléchir aux projets proposés et si possible les réaliser.
- Il doit aussi favoriser l'expression des personnes.
- Il doit avoir une attitude citoyenne, montrer l'exemple et s'engager à respecter la présente charte.
- Il s'engage à être assidu au travail du Conseil Municipal des Jeunes.
- Il s'engage à être présent pour les réunions.

En cas d'absences répétées, consécutives et non justifiées (3 fois), son mandat sera remis en question afin de favoriser la participation d'un autre jeune candidat.

Qui peut devenir conseiller ?

- Peut se présenter tout jeune résident sur la commune de Mésanger, âgés de 11 à 14 ans (né de 2011 à 2014).
- Les dossiers de candidature seront à retirer du 23 septembre au 31 octobre 2024.

La candidature

- Il te suffit de remplir la fiche de candidature,
- Prendre le temps de compléter le questionnaire,
- Déposer ces deux documents à la Mairie de Mésanger à l'attention de Mme la Maire avant le 4 novembre 2024.

Une fois ton dossier déposé, tu seras contacté par la Mairie de Mésanger afin de convenir d'un temps de rencontre avec les autres jeunes intéressés par le CMJ. Un bon moyen pour apprendre à se connaître et commencer à parler de vos envies concernant votre futur mandat en qualité de conseiller.

Suite à cette rencontre, tu seras contacté pour ton premier CONSEIL MUNICIPAL JEUNES en qualité de conseiller, pour cette occasion tes parents seront invités.

CALENDRIER

Du 23 septembre au 4 novembre :

- Diffusion des documents liés au recrutement
- Retour par les candidats des dossiers d'inscription

A partir du 18 novembre :

- Réponses à vos candidatures (retenues ou non)

Le vendredi 20 décembre :

- Investiture à 18h30 en salle Gandon à Mésanger, remise des attestations de participation au CMJ pour les jeunes élus sortants, suivie d'un verre de l'amitié. Les parents des jeunes élu(e)s sont également conviés.

Jeudi 9 janvier :

- Présentation du nouveau conseil municipal jeunes lors des vœux du maire salle du Clair-Obscur à Mésanger.

Janvier 2025 :

- Première réunion plénière du CMJ à 18h30

Salle du Conseil Municipal de la Mairie

Candidature

Je soussigné(e).....

Adresse.....

.....

Code Postal..... Ville.....

Date de naissance/...../.....

Age :

• 11 ans (2014) • 12 ans (2013) • 13 ans (2012) • 14 ans (2011)

Déclare me porter candidat(e) au CMJ de la ville de Mésanger

Fait à, le..... 2024

Signature des parents

Signature du candidat(e)

*15 places maximum pour le conseil municipal jeunes :

Si nous avons trop de candidatures, les membres sortants ne seront pas prioritaires, nous avantagerons la parité, nous donnerons également une priorité en fonction de l'âge (les 2011 et 2012 car ils ne pourront plus postuler deux ans après).

Autorisation parentale

Je soussigné(e), père, mère, tuteur/tutrice ou représentant(e)
légal(e) de

Autorise mon enfant

- À faire acte de candidature aux prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Mésanger,
- À participer à toutes les activités inhérentes à la fonction de Conseiller(e) Municipal(e) Jeune,
- À utiliser son nom publiquement,
- À se faire photographier et filmer,

Si mon enfant est élu, je m'engage à tout mettre en œuvre pour qu'il soit présent aux différentes réunions et à le soutenir dans les démarches entreprises lors de ces deux ans.

Je déclare sur l'honneur que mon enfant est couvert par une assurance « responsabilité civile ».

Fait à, le 2024

(Signature)

Questionnaire jeunes

1- Décris-toi en quelques phrases

.....
.....
.....
.....
.....

2- Quels sont tes centres d'intérêts ?

.....
.....

3- Comment as-tu connu le CMJ ?

.....
.....

4- As-tu des idées de projets que tu aimerais mettre en place sur la commune de Mésanger ? Si oui, lesquels ?

.....
.....
.....
.....
.....

Contact :

Ville de Mésanger

Piéric Rouge responsable jeunesse de Mésanger.

Si tu as des questions sur le CMJ tu peux nous contacter à cette adresse :

foyerdesjeunes@mairiemesanger.fr ou par téléphone au 02.40.96.86.89 et 07.64.38.32.77